

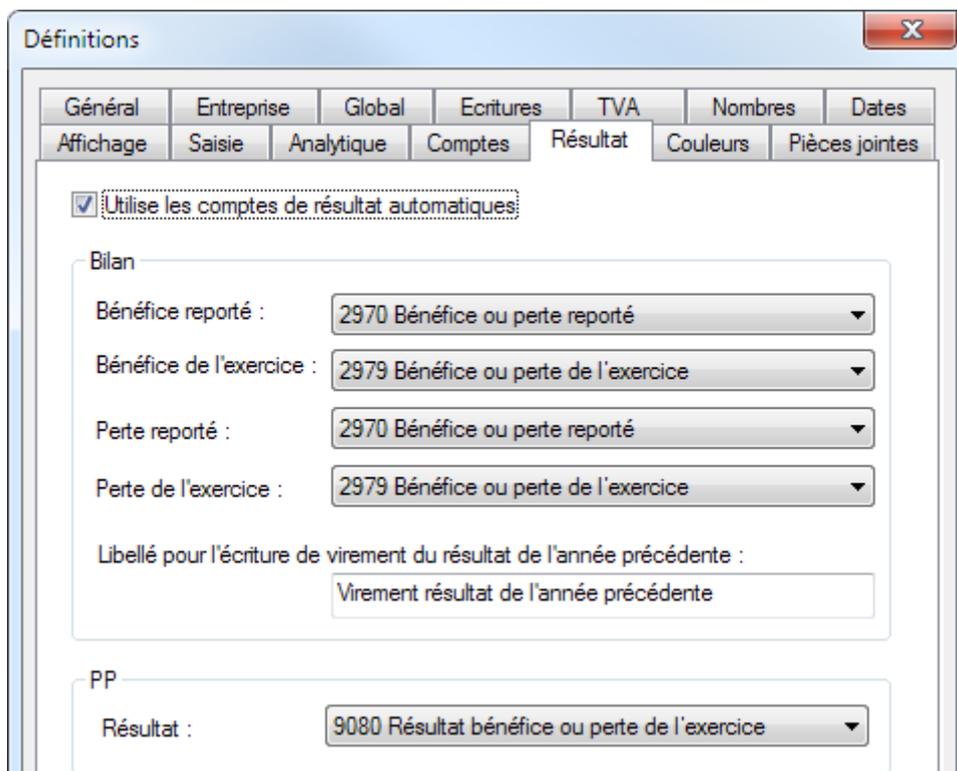


Crésus Comptabilité

11.4 - Report automatique du bénéfice / de la perte

11.4 - Report automatique du bénéfice / de la perte

Avec les plans comptables usuels, le résultat annuel est comptabilisé dans le compte Bénéfice ou perte de l'exercice. Celui-ci se définit par la commande *Options* – *Définitions* et en remplissant l'onglet *Résultat* comme ceci :



Les comptes proposés ici sont valables pour le plan PME livré avec le logiciel. Selon votre plan comptable, ces comptes peuvent avoir des numéros et/ou titres différents.

Le bilan se présente par exemple comme ceci, même si aucune écriture concernant cette différence n'existe dans le journal :

Actifs			Passifs		
1000	Caisse	150.00	2000	Créanciers 1	1 000.00
1010	CCP	200.00	2970	Bénéfice/Perte reporté	30.00
			2979	Bénéfice/Perte exercice	220.00

Dans le tableau des pertes et profits, la différence entre les charges et les produits s'affiche dans le compte 9080 Résultat d'entreprise, mais seulement dans l'affichage sur une colonne.

Si l'option *Utilise les comptes de résultat automatiques* est activée, l'écriture de virement du résultat de l'année précédente au résultat reporté est générée automatiquement lors de l'utilisation des commandes *Rouvrir* et *Remettre bilan initial* du menu *Compta* (§11.2.1 Rouvrir une comptabilité et §11.3 Remettre le bilan initial). L'écriture fait partie des écritures d'ouverture de l'exercice et le bilan initial est équilibré (§8.2 Le bilan).

Vous pouvez en fait vous affranchir totalement des commandes *Boucler* et *Déboucler* du menu *Compta*.